

CONTRIBUTION ADEA 2011

Les violences de genre en milieu scolaire comme facteur de déscolarisation en Afrique subsaharienne francophone



*Genre en Action : Marie DEVERS, Paule Elise HENRY, Elisabeth HOFMANN,
Avec la collaboration de Halim BENABDALLAH*

*Travail collectif avec le MAEE, Plan International, Action Aid, FAWE, Cieffa, ONEF Côte d'Ivoire, Centre
d'Eveil Pugsada du Burkina Faso, APROFES Sénégal, ORGENS Sénégal, UNESCO, UNICEF, ONUFEMMES
et des représentants des Ministères de l'Education du Sénégal et du Burkina Faso*

This document, not published by IIEP, is distributed with the authorization of the author and has been presented on the occasion of the IIEP Policy Forum on Gender Equality in Education held on the 3-4 October, 2011 in Paris, France.

The views and opinions expressed in this document are those of the author and do not necessarily represent the views of UNESCO or IIEP. The designations employed and the presentation of material throughout this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of UNESCO or IIEP concerning the legal status of any country, territory, city or area or its authorities, or concerning its frontiers or boundaries.

Plan de Présentation

1. INTRODUCTION

2. GRANDS RÉSULTATS

3. RECOMMANDATIONS

4. CONCLUSION

1. INTRODUCTION

Contexte et enjeux :

- Depuis mai 2010 : Groupe de travail sur les violences de genre en milieu scolaire en Afrique subsaharienne initié par le Ministère de Affaires Etrangères et Européennes (MAEE) et Genre en Action
- Sont membres de ce GT des représentants de :
 - MAEE
 - Genre en Action
 - FAWE
 - Plan France
 - UNESCO
 - UNICEF
 - OIF

1. INTRODUCTION

Contexte et enjeux (suite) :

2 Objectifs pour le groupe de travail :

- Identifier et rendre visible les phénomènes de violences de genre en milieu scolaire en Afrique francophone et leur impact sur la scolarisation des filles
- Mener des initiatives de plaidoyer en direction des décideurs politiques et des bailleurs afin de lutter efficacement contre ces violences et favoriser une scolarisation universelle

1. INTRODUCTION

Contexte et enjeux (suite) / 4 Activités du GT

- Veille active et échange sur la problématique de la violence de genre comme facteur de déscolarisation des filles en Afrique subsaharienne
- Rapport de synthèse des études et documents existants sur la question (par Halim Benabdalah, actualisation et approfondissement du rapport d'étude de Thymée N'Dour de 2006)

1. INTRODUCTION

Contexte et enjeux (suite) / Activités du GT

- Travail de recherche et test pilote pour élaborer une méthode de collecte de données sur ce sujet complexe (Observatoire international des violences en milieu scolaire)
- **Plaidoyer avec 2 objectifs** en direction des membres de ADEA en **février 2012** (Burkina Faso) pour interpeller les décideurs présents sur une meilleure prise en compte de cette problématique.

1. INTRODUCTION

Objectifs 1 du Plaidoyer en direction de l'ADEA :

- L'ADEA se saisit explicitement de la question des violences de genre en milieu scolaire comme facteur de déscolarisation des filles en en faisant un point de l'ordre du jour, en la confiant à un des groupes de travail de leur triennale et en incitant l'ensemble de ses membres à prendre des engagements explicites en la matière. Les ministres africains sont ainsi sensibilisés à cette question primordiale.

1. INTRODUCTION

Objectif 2 du Plaidoyer en direction de l'ADEA

- Le plus grand nombre des membres de l'ADEA s'engagent officiellement (sur la base d'indicateurs évaluables) à se saisir de cette problématique, à l'adresser explicitement et à prendre des mesures pour réduire les violences de genre en milieu scolaire dans leur pays respectif à travers les projets/programmes pour une meilleure scolarisation des filles.

1. INTRODUCTION

4 Activités prévues pour le Plaidoyer ADEA :

- Elaboration selon un processus participatif d'un document servant de base pour le plaidoyer (état des lieux et recommandations)
- Pétition en ligne pour soutenir l'application des recommandations du rapport
- Concours de dessin/poème/chanson sur ce sujet avec Plan International
- Campagne médiatique avant et pendant la triennale

1. INTRODUCTION

Le document servant de base pour le plaidoyer a été élaboré grâce à un processus participatif :

- Atelier de travail restreint (22 participant-e-s) qui avait comme **objectif de produire du contenu pour faire une proposition de contribution en juin à l'ADEA**, sur la base de l'expertise et des expériences des participant-e-s (membres du groupe de travail et autres) et du rapport de synthèse « Les violences de genre comme facteurs de déscolarisation des filles en Afrique subsaharienne francophone » d'Halim Benabdallah.

1. INTRODUCTION

- Un atelier de travail restreint à Dakar: 18-19 mai 2011 avec 21 participant-es
- Trois thèmes abordés et co construits lors de l'atelier

Thème 1: Identifier les bonnes pratiques dans la collecte de données pour surmonter le problème de l'invisibilité des violences de genre en milieu scolaire : les méthodes de collecte de données, la communication sur cette problématique, la « mise sur agenda »

1. INTRODUCTION

Thème 2: Le traitement législatif et pénal des cas avérés de violences de genre en milieu scolaire pour surmonter l'impunité : l'efficacité de la pénalisation de violences de genre en milieu scolaire, le potentiel dissuasif de la pénalisation, les exigences minimales pour un cadre législatif favorable à la lutte contre les violences de genre à l'école (protection de l'enfant, rapport aux violences, cadre juridique, prise en charge globale, accompagnement des victimes, etc.), les sanctions disciplinaires de l'institution en charge de l'éducation ;

1. INTRODUCTION

Thème 3: Les autres actions préventives et de prise en charge des violences de genre en milieu scolaire : information et sensibilisation à tous les niveaux, mécanismes de dénonciation, sécurisation des lieux « stratégiques » (WC, internats, alentours et chemin de l'école, etc.).

1. INTRODUCTION

- Méthodologie développée
 - fiches préalables des participant-e-s (expertises et expériences)
 - processus interactif avec alternance du travail en plénière et en petits groupes

1. INTRODUCTION

- Atouts et limites :
 - + grande diversité de participant-e-s
 - + richesse des expériences
 - + qualité des échanges
- fiches préalables peu remplies
- va-et-vient des participant-e-s dakarois-e-s
- processus participatif de l'atelier a contrasté avec les normes strictes des contributions à la triennale de l'ADEA

2. GRANDS RESULTATS

Résultat 1: Existence de différentes formes de violence de genre en milieu scolaire reconnues par tous les acteurs du système éducatif et les élèves dans tous les ordres d'enseignement et à tous les niveaux :

- Les violences sexuelles
- Les violences physiques persistantes
- *Les violences psychologiques plus insidieuses*

GRANDS RESULTATS (suite)

Résultat 2: Dimensions des VGMS:

- Une façon pour les garçons d'affirmer leur « masculinité » et leur identité sociale enseignée,
- Les acteurs collectifs et individuels dominants orientent et façonnent les identités et rôles sociaux et portent donc une responsabilité dans ces comportements violents;
- Elles intègrent des normes sociales et culturelles tournant autour de l'autorité, de la hiérarchie, de la discrimination fondée sur le genre et de la discipline *induites et reproduites par les Institutions;*
- Les relations de violences mettent en jeu toujours des relations de pouvoir .

GRANDS RESULTATS (suite)

Résultat 3: Lieux d'exercice et auteurs des violences de genre en milieu scolaire :

- Au **sein** de l'école, pendant et après les cours, et sur le **chemin** de l'école et dans les contextes de conflit ou post-conflit, dans les zones à check points de l'armée ;
- **Auteurs :**
 - Surtout les élèves hommes et le personnel enseignant masculin , notamment en ce qui concerne les abus sexuels, les viols ;
 - Les chauffeurs de bus et de taxi ou les membres de la communauté fréquentant le chemin ou les environs de l'école peuvent aussi se rendre coupables de violences.

GRANDS RESULTATS (suite)

Résultat 4: Impacts des VG sur la scolarisation des filles :

- Bien que difficilement chiffrables, sont multiples au-delà des discriminations déjà présentes qui handicapent les jeunes filles dans leur accès à l'école primaire et secondaire,
- Au niveau sanitaire : viols, grossesses non désirées, grossesses précoces, MST/VIH sida ;
- Environnement ni sécuritaire, ni propice à l'apprentissage, les élèves évitent de se promener seules sur le terrain de l'école ou sur le campus, de fréquenter les bibliothèques et les laboratoires informatiques le soir, s'absentent de leurs cours et vont même jusqu'à cesser complètement leurs études ;

GRANDS RESULTATS 4 (suite)

- La crainte de la violence sexuelle dans les écoles, une des principales causes de la sous-performance et du décrochage scolaire des filles ;
- Préjugé véhiculé selon lequel la réussite scolaire dépend de faveurs sexuelles « accordées » par les filles au corps enseignant et aux encadreurs ;
- C'est un puissant facteur qui décourage les parents de scolariser leurs filles, encourage les filles à éviter l'école et fait baisser leurs résultats scolaires.

GRANDS RESULTATS (suite)

Résultat 5: Mesure de la problématique des VGMS:

- *La sous-scolarisation des filles :*
 - des systèmes éducationnels caractérisés par des disparités prononcées et persistantes, au niveau de l'accès à l'éducation selon le sexe, avec de faibles taux de participation aux niveaux primaire et secondaire et qui décline sensiblement au secondaire, pour bon nombre de pays de la région,
 - Néanmoins, tous les pays notent une évolution positive de leur indice de parité entre les sexes (IPS) entre 1999 et 2007,

GRANDS RESULTATS 5 (suite)

- ***Les VGMS : une mesure difficile :***
 - restent en grande partie « invisibles », faute de manque relatif d'information sur l'ampleur et la gravité du problème,
 - investissement limité dans la collecte de données quantitatives,
 - chiffrage du phénomène quasi-inexistant au Burundi, Djibouti, Gabon, Madagascar, Tchad et Rwanda,
 - Insuffisant : Mali, Niger, République Centrafricaine, RDC et Togo,
 - études disponibles et /ou en cours : Burkina Faso, Mali, Cameroun, Sénégal et Guinée

GRANDS RESULTATS (suite)

- ***Les VGMS: une mesure difficile (suite) :***
 - absence d'harmonisation traduisant bien la complexité de la visibilité du phénomène avec des réalités très variées des formes de violences étudiées et des sources selon les contextes
 - multiplicité des publics ciblés (filles et/ou garçons et/ou professeurs du primaire, du secondaire, du supérieur, etc.) et des échantillonnages utilisés,
 - absence d'une « référence régionale unique » dans la définition des violences et ponctualité des enquêtes réalisées.

GRANDS RESULTATS 5 (suite)

- ***Évaluation du phénomène***
 - *Quelques pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre disposent d'études ciblées : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Niger, République Centrafricaine, RDC, Sénégal et Togo ;*
 - **quatre** types de données actuellement disponibles : la perception d'un environnement violent par les élèves et les personnels éducatifs; l'identification des auteurs de violences; l'identification des victimes et le dispositif réglementaire et social en place pour réduire les violences.

GRANDS RESULTATS (suite)

Résultat 6: Instruments juridiques internationaux et régionaux, programmes et initiatives majeurs concernant les violences de genre et le droit à l'éducation pour tous :

- **Existence d'un** double système juridique dans bon nombre de pays africains : normes coutumières coexistant souvent avec des cadres judiciaires modernes, en particulier, au niveau communautaire ;

- **Existence et ratification de plusieurs** instruments juridiques internationaux et régionaux, qui protègent les droits des enfants, des filles et des femmes , **mais dont les dispositions nationales suffisent rarement à assurer la réalisation de ces droits ;**

GRANDS RESULTATS 6 (suite)

- Adoption d'une législation de protection des enfants souvent contenue dans différentes dispositions générales contre la violence (Constitution nationale), les lois (loi sur les enfants ou sur l'éducation) et le code pénal ;
- Certains pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo et Rwanda) disposent d'une législation de protection des enfants concernant les violences sexuelles à l'école, sans toutefois une forte application ;
- A l'échelle internationale, régionale et nationale, de **nombreuses initiatives** et programmes issus d'organisations internationales, d'agences de coopération internationale et d'ONG de la société civile sont à signaler.

GRANDS RESULTATS 6 (suite)

- **Conditions pour lutter plus efficacement contre les VGMS:**
 - Surmonter les obstacles liés aux aspects culturels et institutionnels qui ne facilitent pas une prévention et répression efficaces ;
 - Briser le silence largement répandu dans les écoles et les communautés ;
 - Disposer d'un environnement juridique favorable (cas du Burkina Faso, loi sur le harcèlement sexuel à l'école en adoption)
 - Pallier l'exécution défailante des textes juridiques existants
 - Améliorer les systèmes d'intervention/**modes de recrutements et de formation des enseignants.**

3. RECOMMANDATIONS

- **3 dimensions** à mettre en exergue afin que s'opère un changement significatif des comportements des auteurs et des victimes des violences basées sur le genre en milieu scolaire :
 - 1) le problème de l'invisibilité des violences de genre en milieu scolaire ;
 - 2) le problème de l'impunité des auteur-e-s de violences ;
 - 3) la mise en place de mesures préventives et de prise en charge des violences de genre en milieu scolaire.

3. RECOMMANDATIONS

Principales recommandations aux ministres de l'Éducation et aux décideurs nationaux (17):

- Faire de la lutte contre les VGMS une priorité des cadres de développement/ attributions du Ministère de l'Éducation ;
- Développer des dispositifs de collecte de données et faire intégrer la question des VG comme facteur de déscolarisation dans des dispositifs nationaux de collecte de données en ayant recours à une expertise spécifique sur genre et violence ;

3. RECOMMANDATIONS

- Mettre en place des indicateurs de suivi des progrès réalisés afin d'accompagner la collecte de données sur le plan quantitatif et qualitatif (réalisation d'enquêtes nationales) ;
- Capitaliser les observatoires existants sur cette problématique ;
- Travailler avec les medias => sensibilisation du grand public à l'existence et à la gravité des faits et de leurs conséquences / développement de stratégies de communication en impliquant les leaders d'opinion et communicateurs traditionnels ;

3. RECOMMANDATIONS

- Harmoniser la législation nationale avec les textes et instruments juridiques régionaux/internationaux existants concernant l'âge légal du mariage, la majorité, la durée de scolarisation obligatoire ;
- Faire de la violence de genre commise par des enseignants ou d'autres adultes intervenant dans le milieu éducatif un acte punissable par la loi (délit, voire crime) et par des sanctions disciplinaires, avec circonstances aggravantes => perte de la qualification professionnelle et du statut de fonctionnaire ;
- Veiller à l'application effective des lois et dispositions disciplinaires ;

3. RECOMMANDATIONS

- Soutenir la mise en place dans les établissements scolaires de mécanismes de prévention, de protection, de dénonciation et de prise en charge qui garantissent la confidentialité ;
- Encourager la sensibilisation des agents de sécurité et du personnel à la lutte contre l'impunité => identification et jugement des responsables d'abus ;
- Revoir le contenu des curricula et manuels scolaires => sensibiliser les enfants, briser le tabou de la violence et renforcer une culture de l'égalité ;

3. RECOMMANDATIONS

- Procéder à la relecture, révision et vulgarisation des textes auprès des communautés éducatives pour y intégrer la thématique des violences (règlements intérieurs produits de façon participative, code de bonne conduite, code de déontologie des enseignants) ;
- Renforcer les mécanismes de lutte contre les violences en milieu scolaire (comme, par exemple, au Burkina Faso, avec la création du Conseil National pour la Prévention de la violence à l'école) ;
- Rendre conséquent le budget national consacré à l'Education et le rendre conforme aux engagements internationaux ;

3. RECOMMANDATIONS

- Revoir l'aménagement, l'occupation de l'espace, l'implantation des infrastructures des écoles pour rassurer et préserver l'intégrité physique des élèves ;
- Assurer une prise en charge psychosociale des victimes et survivant-e-s des violences via la mise en place de services médicaux scolaires de proximité ;
- Exiger de l'Etat qu'il prenne des engagements précis sur l'ensemble de ces points et qu'il nomme au sein du ministère une entité responsable de la coordination et du suivi des mesures prises ;

3. RECOMMANDATIONS

Principales recommandations aux PTF (5):

- Veiller à ce que la priorité de lutte contre les VGMS soit prise en charge conformément aux principes de la Déclaration de Paris (allocation de ressources conséquentes) ;
- Apporter un appui aux Etats afin de rendre disponible l'expertise pour accompagner les gouvernements et la société civile dans le processus d'élaboration d'indicateurs de suivi et de mise en œuvre de dispositifs de collecte de données fiables ;

3. RECOMMANDATIONS

- Renforcer les réseaux et plates-formes d'OSC => rôle d'alerte et de veille / développer leurs capacités de collecte, de capitalisation et d'analyse des données ;
- Encourager le financement de projets de plaidoyer des ONG ou associations de la SC qui s'investissent dans les questions de violences et de protection des enfants, pour soutenir et encourager « la tolérance zéro » des violences à l'école ;
- Soutenir au niveau national la mise en place d'une ligne verte.

3. RECOMMANDATIONS

Demands faites à l'ADEA (4) :

- Soutenir la création d'un GT spécifique sur la violence en milieu scolaire ;
- Soutenir techniquement les différents gouvernements => mise en place d'une base de données sur la problématique et adoption de méthodologies de collecte de données ;
- Capitaliser les actions et études réalisées par les OSC ;
- Capitaliser et diffuser les « bonnes pratiques » en matière de lutte contre les violence de genre en milieu scolaire.

3. RECOMMANDATIONS

Principales recommandations à la société civile (4) :

- Jouer pleinement son rôle de veille et d'interpellation auprès des décideurs nationaux ;
- Soutenir les communautés à **réclamer** l'application des lois et règlements ;
- Renforcer les actions de conseils, de sensibilisation et d'accompagnement des victimes et survivant-e-s des violences ;
- Poursuivre les activités d'empowerment des filles et garçons, des parents et des autres acteurs de la communauté en leur donnant des compétences pour savoir s'exprimer, se défendre et agir en citoyennes et citoyens responsables à travers le renforcement et la création de cadres adéquats.

4. CONCLUSION

- Accès des filles à l'éducation = droit fondamental => Egalité des sexes dans l'éducation doit également être défendue. L'environnement scolaire => facteur déterminant concernant inscription, maintien ou retrait du système éducatif
- Les violences de genre => obstacle de taille à la scolarisation et à l'éducation des filles.
- Nécessité d'une mobilisation politique forte mais aussi de réformes des systèmes éducatifs pour que l'école soit véritablement le lieu qui crée les conditions du changement social.
- En l'absence d'investissement conséquent en faveur de l'élimination de la violence de genre en milieu scolaire, l'autonomisation des femmes, facteur de réduction de la pauvreté et moteur de développement socio-économique, ne saurait être assurée.